

## **Prix du porc : pour une cotation collective dans la sérénité**

Les CRP de Bretagne et Pays de la Loire rappellent leur attachement à la définition d'un prix du porc transparent, public et pour tous les éleveurs, quel que soient la taille de leurs sites d'élevage et leur éloignement des abattoirs.

A ce titre, ils rappellent que le MPB est un outil technique :

- de vente des porcs pour plus de 700 éleveurs ;
- de fixation d'un prix de référence pour tous les éleveurs et abatteurs.

De ce fait, le MPB ne peut en aucun cas être utilisé comme une tribune politique, même en période préélectorale des élections aux chambres d'agriculture.

Les CRP condamnent les menaces et attaques personnelles de ces dernières semaines, exprimées dans l'enceinte du MPB.

Ils invitent tous les éleveurs soucieux de la construction collective, dénués de tout intérêt personnel, à participer aux débats au sein de leurs groupements, syndicats ou chambres d'agriculture.

Pour ces raisons, afin d'éviter toute dérive, les séances de marché :

- se dérouleront provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, en mode dématérialisé ;
- continueront à se tenir sous la protection et la supervision de l'Etat, représenté par France AgriMer qui garantit le calcul de la cotation ;
- seront consultables en direct par internet pour les éleveurs apporteurs.

Enfin, les CRP approuvent les actions initiées par les organisations de producteurs visant à créer une AOP, qui renforcera l'action collective aux services de tous les éleveurs.